

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Constantin RODRIGUEZ, Maire.

Présents : M. RODRIGUEZ, Maire, M. FABRY Pierre, ROUEZ Jean-Louis, DEBARD Bruno (Adjoints), M. DUCH Jean-François, Mmes BERGOGNON Sophie, GILBERT Anne, GOULIART Nathalie, PELTIER Rolande.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis ROUEZ

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.
L'ordre du jour a été le suivant :

DEMANDE ACHAT PARCELLE DE TERRAIN :

Le Maire fait lecture d'un courrier reçu le 05 janvier 2018 sollicitant l'avis du conseil municipal pour l'achat à la commune de la parcelle B 309 qui longe la Sourde et le chemin des moulins. Après exposé et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaitent pas donner une réponse favorable à cette demande au motif de l'emplacement d'un lavoir communal et par ailleurs utile à une prise d'eau pour l'arrosage communal.

MISE A DIPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL :

Lors de sa séance du 07.12.2017, après étude et délibération, les membres du Conseil ont approuvé l'idée de mettre le « chalet » à la disposition d'une pédicure-podologue. Cette dernière, demande au conseil municipal de réétudier le montant du loyer déterminé dans une précédente délibération. Après exposé, les membres du conseil municipal acceptent sa demande et fixe le montant du loyer à 20 € mensuels.
Un bail professionnel devra être établi.

TERRAIN SALLE DES FETES

Le Maire rappelle que suite au décès en 1977 de M. Joseph BAILLY, ancien Maire, celui-ci avait institué pour légataire universel l'hôpital Henri Dunant de la Charité sur Loire, interdisant de vendre tous ses biens sur une période de 30 ans. Suite à une délibération du Conseil d'Administration de l'hôpital civil en date du 26.01.1982, l'hôpital avait autorisé la commune à pouvoir installer des équipements communaux. C'est ainsi que la salle des fêtes a été construite sur une des parcelles cadastrées B 408. Aujourd'hui l'hôpital souhaite régulariser cette situation et propose la vente de cette parcelle. Après délibération, les membres du conseil municipal proposent la somme de 3000 € sachant qu'à l'origine ce terrain n'était pas viabilisé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La lecture du compte administratif 2017, sous la présidence de M. Pierre FABRY, laisse apparaître les résultats suivants :

- En section d'exploitation :
Dépenses : **266 962.56 €**
Recettes : **298 362.26 €**
d'où un excédent d'exercice de **31 399. €**
Ce qui laisse un résultat excédentaire de clôture d'exercice de : **197 610.97 €**
(report excédentaire de 2016 de 166 211.27 €)
- En section d'investissement :
Dépenses : **64 614.68 €**
Recettes : **52 293.01 €**
Restes à réaliser recettes : **3 251.00 €**
d'où un déficit d'exercice de **12 321.67 €**
ce qui laisse un résultat déficitaire de clôture d'exercice de **53 448.20 €**
(report déficitaire 2016 de 41 126.53 €)

Après examen des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER

Reflet du compte administratif, le compte de gestion 2017 du trésorier est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion du trésorier sur l'exercice 2017, Considérant que toutes les opérations sont régulières, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **197 610. 97 €** (excédent cumulé de 2016 de 166 211.27 € et résultat 2017).

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2017, considérant que toutes les opérations sont régulières, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **197 610.97 €**.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

-affectation complémentaire en réserves compte 1068

Déficit d'investissement - restes à réaliser

53 448.20 -3 251 = **50 197.20**

-affectation à l'excédent reporté compte 002

Résultat de clôture fonctionnement– résultat de clôture investissement

197 610.97 – 53 448.20 = **144 162.77**

BUDGET PRIMITIF 2018

Soucieux de ne pas pénaliser davantage le pouvoir d'achat de ses concitoyens déjà fortement impacté par d'autres hausses d'impositions nationales et locales, sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal maintient pour la 5^{ème} année consécutive les mêmes taux d'impositions de la commune à savoir :

26.33 % pour la taxe d'habitation,
13.99 % pour la taxe foncière,
34.95 % pour la taxe foncière non bâti
23.02% pour la CFE.

❖ **Pour la section de fonctionnement :**

Après explication, le conseil municipal arrête le budget primitif à **321 433 €** en dépenses et à **440 423 €** en recettes.

❖ **Pour la section d'investissement :**

S'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **115 404.00 €**.

Après examen du budget le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions budgétaires qui lui sont présentées.

PROGRAMMATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2018

- Travaux de voirie Chemin du Battoir
- Travaux de busage de la petite rue
- Réparation toiture église
- Frais d'étude pour la restauration de l'église
- Réparation toiture logement communal
- Achat d'un véhicule communal

❖ **SUBVENTIONS** : après examen des différentes demandes de subventions, le conseil attribue les sommes suivantes aux différents organismes nommés ci-dessous :

▪ LES RESTOS DU CŒUR	80
▪ LIGUE NAT. / CANCER	80
▪ AMICALE SAPEURS POMPIERS	50
▪ BIBLIOT. CENT. DE PRET	50
▪ SECTION LOCALE ANC. COMB.	100
▪ AIDE AU MONDE RURAL	50
▪ PREVENTION ROUTIERE	50
▪ ASSOC'DES P'TITS CHOUX	100
▪ ASSOCIATION LES AMIS DE L'EGLISE	100
▪ SOUVENIR FRANCAIS	50
▪ TELETHON	50
▪ SECOURS POPULAIRE	50
▪ SCLEROSE EN PLAQUE	50

DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2018

Le montant de la Dotation Cantonale d'Équipement sera affecté sur les travaux de voirie Chemin du Battoir.

SUBVENTION DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Dans le cadre de la restauration de l'église, l'Etat nous apporterait une subvention de 40% pour la réfection de la toiture. Après délibération le conseil approuve cette demande.

ADHESION AU COMITE DU SECOND PONT SUR LA LOIRE

Suite au courrier du Président de ce comité, reçu le 22.02.2018 le conseil municipal adhère au comité du second pont sur la Loire.

REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC

La redevance du domaine public pour les ouvrages, de téléphonie, EDF et GAZ est fixée à un montant de :941 €.

PARTICIPATION DU SYNDICAT DES TRANSPORTS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal fixe la participation forfaitaire du syndicat de transports scolaires de la Charité sur Loire dont le siège est à la mairie de Champvoux à 1100 euros pour l'année 2018.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL (décret du 20.05. 2014)

Après exposé du Maire concernant le nouveau régime indemnitaire attribué aux agents, le conseil municipal accepte les propositions indemnitaires (part fixe et modulable) dans le cadre du RIFSEEP.

VENTE DE BOIS

A la demande de l'Office Nationale des Forêts, il est proposé de mettre en vente la parcelle 26 et la parcelle 27.

Après délibération, les membres du conseil acceptent la mise en vente de ces parcelles.

SALLE DES FETES

Après exposé du Maire, il est proposé quelques modifications concernant la location de la salle des fêtes, en particulier pour les associations hors commune. Le conseil approuve le tableau qui lui est soumis.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant que cette commission doit être composée de trois membres titulaires et de trois suppléants, ont été élus :

Membres titulaires :

- M. Pierre FABRY
- M. Jean-Louis ROUEZ
- M. Bruno DEBARD

Membres suppléants :

- Mme GOULIART Nathalie
- Mme GILBERT Anne
- Mme BERGOGNON Sophie

QUESTIONS DIVERSES

Afin de mieux sécuriser le carrefour de la place Edouard Barreau, il est proposé au conseil l'installation d'un miroir permettant une meilleure visibilité de la circulation à cet endroit. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Séance levée à 21H00